

Nouveaux statuts, nouvel élan

Une assemblée générale extraordinaire du Cercle pour l'aménagement du territoire (CPAT) a adopté le 29 mars de nouveaux statuts pour l'association. Leur dernière version datait de 2002. Or, depuis dix-neuf ans, l'environnement du Cercle s'était profondément modifié -à commencer par la disparition de la DATAR- et ses statuts n'apparaissaient plus adaptés. Ces nouveaux statuts, que vous pouvez consulter d'autre part sur ce site, clarifient les buts et moyens du Cercle : promouvoir l'aménagement du territoire par l'information, l'échange et des propositions. Ils entendent ouvrir largement le Cercle à tous ceux qu'intéresse l'aménagement du territoire. Ils précisent les modalités d'organisation et de fonctionnement du Cercle dans le souci d'une plus grande efficacité. Dans celui aussi d'une participation plus étroite de ses membres à son activité.

Cet *aggiornamento*, qui survient l'année des trente ans de l'association, est en effet la première étape du nouvel élan que l'équipe élue en décembre souhaite donner au Cercle afin de rendre celui-ci plus dynamique et d'accroître sa visibilité et son audience, condition nécessaire à un meilleur accueil de ses interventions et propositions. Mais une telle perspective de développement n'est réalisable qu'avec le concours plus large de ceux qui le composent, et pas seulement de son bureau. Nous aurons prochainement l'occasion de vous faire part de nos projets et de nos propositions en ce sens.

En attendant, au moment où s'amorce le desserrement des contraintes provoquées par la situation sanitaire, continuez à vous protéger et portez-vous bien.

Brigitte Fargevieille